



Bulletin du Réseau Douleur Franche-Comté

Réseau Douleur Franche-Comté

Soir, week-end, jour férié... vous avez besoin d'un avis concernant une douleur difficile à gérer, n'hésitez pas à composer le numéro vert, un médecin du Réseau Douleur vous répondra.

N° Vert 0 800 88 05 18

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

* réservé aux professionnels de santé

Structures Douleur en Franche-Comté

BESANÇON - CHU
03 81 66 85 09

BELFORT - CHBM
03 84 98 58 90

DOLE - CH
03 84 79 68 52

LONS-le-SAUNIER - CH
03 84 35 61 07

MONTBÉLIARD - CHBM
03 81 98 89 97

PONTARLIER - CH
03 81 38 65 79

SAINT-CLAUDE - CH
03 84 41 59 95

VESOUL - CHI
03 84 96 68 22

Chers amis,

Il est de tradition en cette période de vous souhaiter une excellente année 2011, je la voudrais pour vous plus particulièrement sans douleur, dans la réussite de vos projets les plus chers...

Vous pouvez dès maintenant réserver le **19 mai** dans votre agenda, date à laquelle nous souhaitons vous accueillir à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs à Besançon, pour notre journée régionale dont le thème sera « **Lorsque la douleur vous échappe** ».

De même, une journée Interclud Bourgogne - Franche-Comté sera organisée en décembre à Lons Le Saunier, nous en reparlerons.

Je vous invite maintenant à tourner la page pour un peu d'actualité scientifique.

Le Président.
Alain Girod

+ infos



www.reseaudouleurfc.fr



<http://douleurfc.forumpro.fr>



reseau-douleur@chu-besancon.fr

Réseau Douleur Franche-Comté
CHU Jean Minjot +5AN
Boulevard Fleming
25030 BESANCON Cedex

DEXTROPROPOXIFENE FIN D'UNE CARRIERE

Le 1^{er} mars 2011, les médicaments contenant l'association dextropropoxyphène/paracétamol (DI ANTALVIC et ses génériques) ou dextropropoxyphène/paracétamol/caféine (PROPOFAN et ses génériques) seront retirés du marché français.

Vous aurez donc à gérer la transition de vos patients recevant une association dextropropoxyphène/paracétamol vers d'autres médicaments analogues.

L'arrêt de commercialisation a été demandé par l'agence européenne du médicament suite à une réévaluation du rapport bénéfices/risques surtout défavorables en Suède et en Grande Bretagne compte tenu essentiellement d'une différence dans la présentation et du conditionnement du médicament.

A l'arrêt du dextropropoxyphène la question que vous pourrez vous poser est de savoir si le patient nécessite un médicament de palier II, l'administration d'une association paracétamol et médicaments du palier II. En cas de réponse négative vous pourrez donc orienter votre patient vers l'utilisation de paracétamol seul ou vers d'autres médicaments du palier I.

En cas de nécessité de recourir à un médicament de palier II nous pouvons vous proposer :

1. Le **TRAMADOL** seul ou associé à du paracétamol.

Le TRAMADOL existe :

- soit sous forme associée à du paracétamol (IXPRIM, ZALDIAR et génériques)
- ou sous forme seule
- soit en libération immédiate (TOPALGIC , ZAMUDOL, CONTRAMAL et génériques)
- soit sous forme à libération prolongée 12 heures (TOPALGIC, ZAMUDOL et génériques)
- soit sous forme à libération prolongée 24 heures (MONOCRIXO, MONOALGIC)

2. La **CODEINE** associée au paracétamol sous forme DAFALGAN CODEINE (500/30), KLIPAL (600/50 ou 300/25)

3. La **LAMALINE** (extrait d'opium + paracétamol)

Nous recommandons en cas d'utilisation des médicaments de palier II de ne pas l'associer avec un médicament de palier III ou un autre médicament du palier II. Les associations possibles sont bien évidemment le paracétamol, les anti-inflammatoires non stéroïdiens, l'IDARAC et générique.

Nous vous conseillons en cas de changement de l'association dextropropoxyphène/paracétamol par un autre médicament du palier II, de recontacter rapidement votre patient afin de pouvoir évaluer l'efficacité et les effets secondaires du nouveau médicament prescrit.

Pour plus d'informations vous pouvez vous rendre sur le site de l'Afssaps et en particulier sur <http://www.afssaps.fr/infos-de-securite/mises-au-point>